

**Arrêté n° 2307**

**Objet : Étude relative à la  
Tarification Incitative et à  
la refonte de la Redevance  
Spéciale  
Demande de soutien  
financier**

**ARRETE DU PRESIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 (alinéa 6) portant délégation de certaines attributions au président notamment pour solliciter des organismes financeurs,

**CONSIDÉRANT** l'engagement de mener une réflexion sur la Tarification Incitative dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (fin du contrat au 31 décembre 2021),

**CONSIDÉRANT** la nécessité de refonte des modalités de facturation de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** – Il est décidé de solliciter l'ADEME pour le financement d'une étude relative à l'opportunité de mettre en œuvre la Tarification Incitative.

Le financement de l'ADEME étant de 70 % pour cette étude estimée à 50 000 € HT qui comprendra un volet de refonte des modalités de facturation de la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères.

**ARTICLE 2** – Grand Châtellerault est également éligible a une bonification du soutien à la collecte sélective, conditionné par la réalisation de cette étude. La Communauté d'Agglomération sollicite donc également un soutien financier de la part de CITEO au titre d'une bonification de la participation financière à la collecte sélective des emballages, avec un passage de 2,8 € à 3,9 €/habitant du levier collecte de proximité.

**ARTICLE 3** – La collectivité répondra aux appels à projet de l'ADEME et de CITEO.

**ARTICLE 4** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

**ARTICLE 5** - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le sous-préfet et Madame la Trésorière et sera affiché.

A châtelleraut, le **20 AVR. 2021**

Le président de Grand Châtelleraut,

  
Jean-Pierre ABELIN